

# “L’Eglise refuse de voir le peuple privé de son droit de vote aux provinciales”

**Congo-Kinshasa** Elle appelle les autorités à agir : les scrutins locaux se feront dans des entités administratives qui... n’existent pas.

Entretien **Marie-France Cros**

Le père Clément Makiobo, secrétaire exécutif de la Commission Justice et Paix du Congo, est à Bruxelles pour des rencontres avec la société civile européenne et le ministère belge des Affaires étrangères, après avoir rencontré dimanche, à Kinshasa, le secrétaire d’Etat américain John Kerry. Il a évoqué avec lui les enjeux et défis des prochaines élections au Congo, thème sur lequel “La Libre Belgique” l’a interrogé.

Le père Makiobo note qu’*“à part quelques petits ratés, en 2005-2007, il y avait eu une volonté politique du gouvernement congolais pour organiser les élections”*, avec le soutien technique et financier de la communauté internationale et l’engagement massif de la population congolaise. En revanche, les élections de 2011, marquées par *“la violence, l’intimidation, la fraude et l’illégalité”*, avaient été jugées non crédibles par les observateurs nationaux et internationaux et avaient créé *“une fracture de la cohésion nationale : le peuple a perdu confiance”*. C’est dans ce cadre que se prépare le nouveau cycle électoral.

*“Cette fois, la CENI (Commission électorale nationale indépendante) a fait un gros effort pour communiquer avec la société civile”*, dont est issu son président, l’abbé Malu Malu. Ce dernier préside la CENI en dépit de l’opposition de l’Eglise.

## L’Eglise pas convaincue par l’argumentation de la CENI

La CENI a présenté une feuille de route avec deux hypothèses de travail. Selon la première, le Congo organiserait ses élections locales, municipales et urbaines (divers niveaux locaux) – qui n’ont encore jamais eu lieu – au suffrage universel direct en 2015; les législatives et présidentielle au suffrage direct en 2016; les sénatoriales (les seules indirectes jusqu’ici) et provinciales au suffrage indirect en 2015. Dans la seconde possibilité, les provinciales restent directes et sont organisées comme les autres en 2016; seuls les sénateurs et les conseillers urbains seraient alors élus au suffrage indirect, en 2017. La première voie coûterait 982 millions de dollars, la seconde un milliard.

*“L’Eglise a pris position contre la première hypothèse”,* dit le père Makiobo, *“parce qu’on ne peut pas priver le peuple de son droit de vote aux provinciales. Ce serait particulièrement dangereux dans un Etat fragile comme le nôtre, surtout avec la méfiance qui règne depuis les scrutins de 2011. Sans compter que cela diminuerait l’importance de l’organe législatif provincial. L’Eglise et la société civile proposent donc de coupler les provinciales avec les élections locales, en 2015.”*

Selon la CENI – *“et c’est ce qu’a indiqué l’abbé Malu Malu dimanche à John Kerry”* – il serait *“techniquement difficile de coupler ces deux élections. Mais nous ne sommes pas convaincus par son argumentation.”*

Qui va trancher ? *“L’Assemblée nationale”*, répond le père Makiobo. Elle doit examiner lors de la session en cours trois lois portant l’une sur l’orga-



Le père Makiobo : la société civile veut sensibiliser la population aux enjeux électoraux et recueillir ses attentes.

nisation des élections locales; l’autre sur celle des provinciales et sénatoriales qui pourrait exiger la révision des articles 104, 197 et 198 de la Constitution; et enfin une loi sur l’organisation de l’élection du président et des députés.

La société civile se propose, *“avec l’aide du Centre Carter, d’organiser d’ici peu une sensibilisation de la population sur ces enjeux et de tirer des attentes de celle-ci un cahier des charges à remettre au Parlement avant qu’il se prononce”*, explique le père Makiobo.

La Conférence épiscopale a recommandé au Premier ministre de prendre les mesures d’application de la décentralisation et au Parlement de voter les lois ad hoc. *“Car les élections locales vont se dérouler en fonction d’entités qui ne sont pas encore en place. Il n’y a pas encore de loi sur la répartition des sièges dans les nouvelles entités administratives. C’est là qu’on voit le manque de volonté*

*politique. Kinshasa préfère continuer à nommer les autorités locales plutôt que de les voir élues.”*

## Épinglé

### Pas de troisième mandat

**Les Etats-Unis** ont exhorté dimanche le président Joseph Kabila à quitter le pouvoir fin 2016, comme prévu par la Constitution.

**Le secrétaire d’Etat** John Kerry a dit dimanche à Kinshasa, à l’issue d’une rencontre avec M. Kabila : *“Je crois qu’il a clairement en tête le fait que les Etats-Unis sont intimement convaincus [...] que le processus constitutionnel doit être respecté.”*

**L’envoyé spécial des Etats-Unis** pour le Congo, le sénateur Russel Feingold, a insisté : *“Nous croyons qu’il est très important pour l’avenir de ce pays et sa stabilité que la Constitution soit respectée [...], qu’on ne s’efforce pas de la changer pour un individu – ce qui serait une recette pour l’instabilité, pas pour la stabilité”. “Les gens de ce pays ont le droit de voir leur Constitution respectée. Ils ont le droit de choisir leur Président en accord avec leur Constitution. La Constitution, ici, prévoit deux mandats.”*